

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

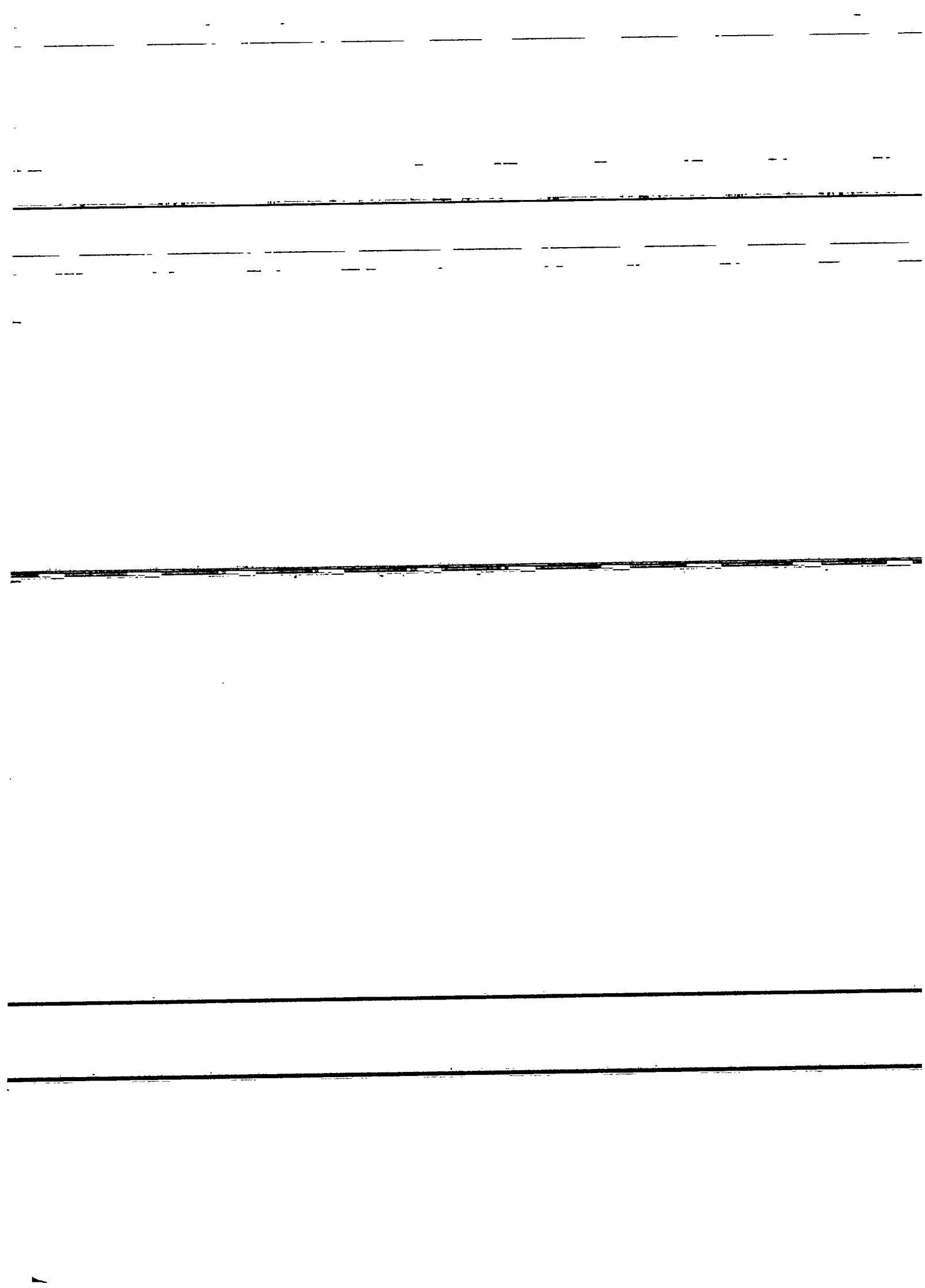
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 03819

Numéro SIREN : 832 874 275

Nom ou dénomination : BRASSERIE THOUVENIN

Ce dépôt a été enregistré le 28/12/2020 sous le numéro de dépôt 19322



**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE-MÉTROPOLE**

445 boulevard Gambetta  
CS 60455  
59338 Tourcoing Cedex

CABINET CLAUDE DUPIRE

67-rue-du-Pave  
59235 Bersee

**RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS**

Dénomination : BRASSERIE THOUVENIN

Numéro RCS : 832 874 275

Numéro Gestion : 2017B03819

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse: 54 rue du Général de Gaulle  
59242 Cappelle-en-Pévèle

**Dépôt des Comptes Annuels**

Exercice clôturé le : 30/09/2020

Durée de l'exercice : 12 mois

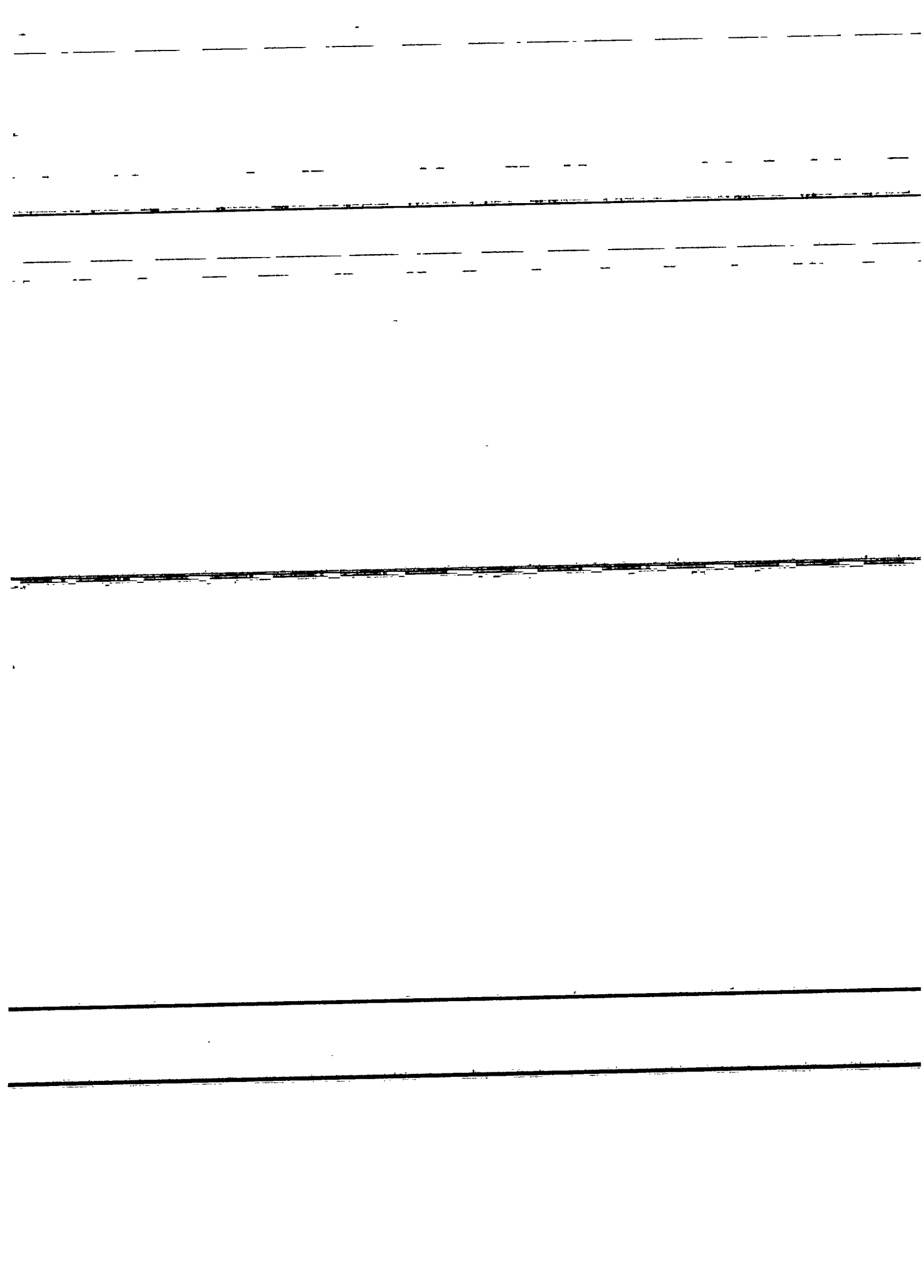
Comptes annuels déposés le : 21/12/2020

Sous le numéro : 19322

Délivré à Lille-Métropole le 28 décembre 2020

Le Greffier,





Cabinet-Glaude-Dupire  
67, rue du Pavé  
59235 BERSEE

**BRASSERIE THOUVENIN**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 2 000 euros**  
**Siège social : 54, rue du Général de GAULLE,**  
**59242 CAPPELLE EN PEVELE**  
**832 874 275 RCS LILLE MÉTROPOLE**

**EXERCICE CLOS LE 30.09.2020**

LIASSE FISCALE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

P.V. AG APPROBATION DES COMPTES  
Décision d'affectation du résultat de l'exercice

Désignation de l'entreprise : <b>SAS BRASSERIE THOUVENIN</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <b>12</b>	
Adresse de l'entreprise : <b>54 RUE DU GENERAL DE GAULLE</b>		Durée de l'exercice précédent* <b>12</b>	
Numéro SIRET* <b>8 3 2 8 7 4 2 7 5 0 0 0 1 5</b>			Néant <input type="checkbox"/>
		Exercice N clos le. <b>3 0 0 9 2 0 2 0</b>	N-1 <b>3 0 0 9 2 0 1 9</b>
		<b>Brut</b> 1	<b>Amortissements, provisions</b> 2
		<b>Net</b> 3	<b>Net</b> 4
<b>Capital souscrit non appelé (I)</b> AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
Immobilisations en cours	AV	AW	
Avances et acomptes	AX	AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières*	BH	BI
<b>TOTAL (II)</b>	BJ	BK	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BP
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE
DIVERS	Disponibilités	CF	CG
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
Comptes de régularisation	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	CO	IA	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations		
		Stocks	
			Créances
			(3) Part à plus d'un an
			CR

**CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL**

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

À L'ORIGINAL  
CERTIFIÉ CONFORMÉ

Désignation de l'entreprise : SAS BRASSERIE THOUVENIN

Néant  \*

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* ( Dont versé ..... 2.000 )	DA	2 000		2 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ..	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC			
	Reserve légale (3)	DD	200		200
	Reserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Reserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG	6 817		10 441
	Report à nouveau	DH			
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	( 6 085 )		( 3 624 )
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	2 932		9 017
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	20 039		40
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV	4 005		6 205
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	26 169		32 668
	Dettes fiscales et sociales	DY	3 229		4 037
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	85		85	
Compte régulier	EB				
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	53 528		43 034
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	56 460		52 052
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	53 527		43 034	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**CERTIFIÉ CONFORME  
À L'ORIGINAL**



EMPLOYEES UNITED  
LABOR COUNCIL

Désignation de l'entreprise		SAS BRASSERIE THOUVENTIN				Exercice N		Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
		FA	FB	FC	FD	FE	FF	FG	FH	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		122 770					122 770	121 612	
	Production vendue	biens*								
		services*								
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	122 770	FK				122 770	121 612	
	Production stockée*									
	Production immobilisée*									
	Subventions d'exploitation							200		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)							230		
	Autres produits (1) (11)							5	13	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR				123 205	121 626
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS				84 028	85 948	
	Variation de stock (marchandises)*			FT				2 185	1 011	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU				192		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV						
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW				19 858	15 496	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX				1 515	1 207	
	Salaires et traitements*			FY				18 419	12 170	
	Charges sociales (10)			FZ				9 368	6 413	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA				2 918	2 918
			- dotations aux provisions		GB					
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC				1 239	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD						
	Autres charges (12)			GE				5	31	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF				139 727	125 195	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG				(16 522)	(3 569)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			GH						
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			GI						
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ						
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK						
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL						
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM						
	Différences positives de change			GN						
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO						
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP						
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ						
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR				63	55	
	Différences négatives de change			GS						
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT						
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU				63	55	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV				(63)	(55)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW				(16 585)	(3 624)	

**CERTIFIÉ CONFORME  
À L'ORIGINAL**

AMERICAN AIRWAYS  
ORIGINAL

**4** **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise <b>SAS BRASSERIE THOUVENIN</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		<b>Exercice N</b>	
		<b>Exercice N-1</b>	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	10 500
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	<b>Total des produits exceptionnels - (7), (VII)</b>	HD	10 500
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	10 500
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	133 705
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	139 790
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	(6 085)
<b>RENVois</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP	4 021
	{ - Crédit bail immobilier	HQ	1 123
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	230
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6	A9		
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	A7		
(7) <b>Détail des produits et charges exceptionnels</b> (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		<b>Exercice N</b>	
AIDES COVID		<b>Charges exceptionnelles</b>	4 500
PRODUIT ABANDON CREANCE		<b>Produits exceptionnels</b>	6 000
(8) <b>Détail des produits et charges sur exercices antérieurs</b>		<b>Exercice N</b>	
		<b>Charges antérieures</b>	<b>Produits antérieurs</b>

**CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL**

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT**

e. Cegid Group

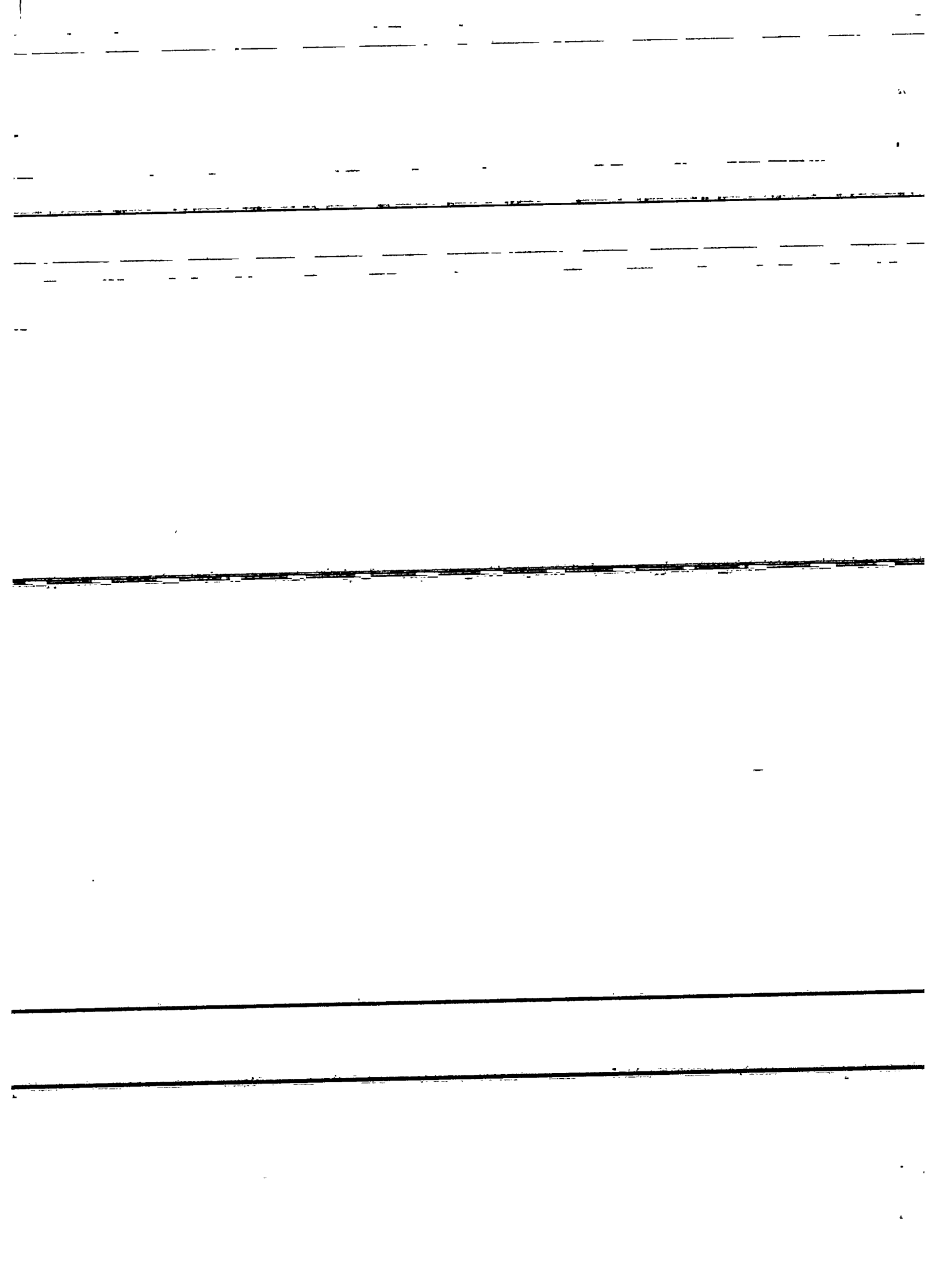
LA FOMIETIENE  
CERTIFIC CONFORME

Désignation de l'entreprise : SAS BRASSERIE THOUVENIN

Néant

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
						4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD		KE		
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants M2	KP		KQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS	2 500	KT		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *		KV		KW		
		Matériel de transport *		KY	9 167	KZ		
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB		LC		
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		
	Avances et acomptes			LK		LL		
TOTAL III				LN	11 667	LO		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		
	Autres participations			8U		8V		
	Autres titres immobilisés			IP	15	1R		
	Prêts et autres immobilisations financières			IT		IU		
	TOTAL IV				LQ	15	LR	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	11 682	OH		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		
		1		2		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CO		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV		LW		
CORPORELLES	Terrains		IP	LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA		MB		
		Sur sol d'autrui	IR	MD		ME		
		Inst gales, agencs et am des constructions	IS	MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ		MK	2 500	
	Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agencs, aménagements divers		IU	MM		MN	
		Matériel de transport		IV	MP		MQ	9 167
		Matériel de bureau et mobilier informatique		IW	MS		MT	
		Emballages récupérables et divers *		IX	MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		NA		
	Avances et acomptes			NC		NE		
TOTAL III				NY		NH	11 667	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		
	Autres participations			IØ		ØX		
	Autres titres immobilisés			I1		2B	15	
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		
	TOTAL IV				I3		NJ	15
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	11 682	
						ØL	11 682	
						ØM	11 682	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Exercice clos le 3\_0\_0 9 2 0 2 0

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle

Désignation de l'entreprise : SAS BRASSERIE THOUVENIN

Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1 - col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col 1 - col.2) - col.5 (5)]	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice			Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

## CADRE B

## DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

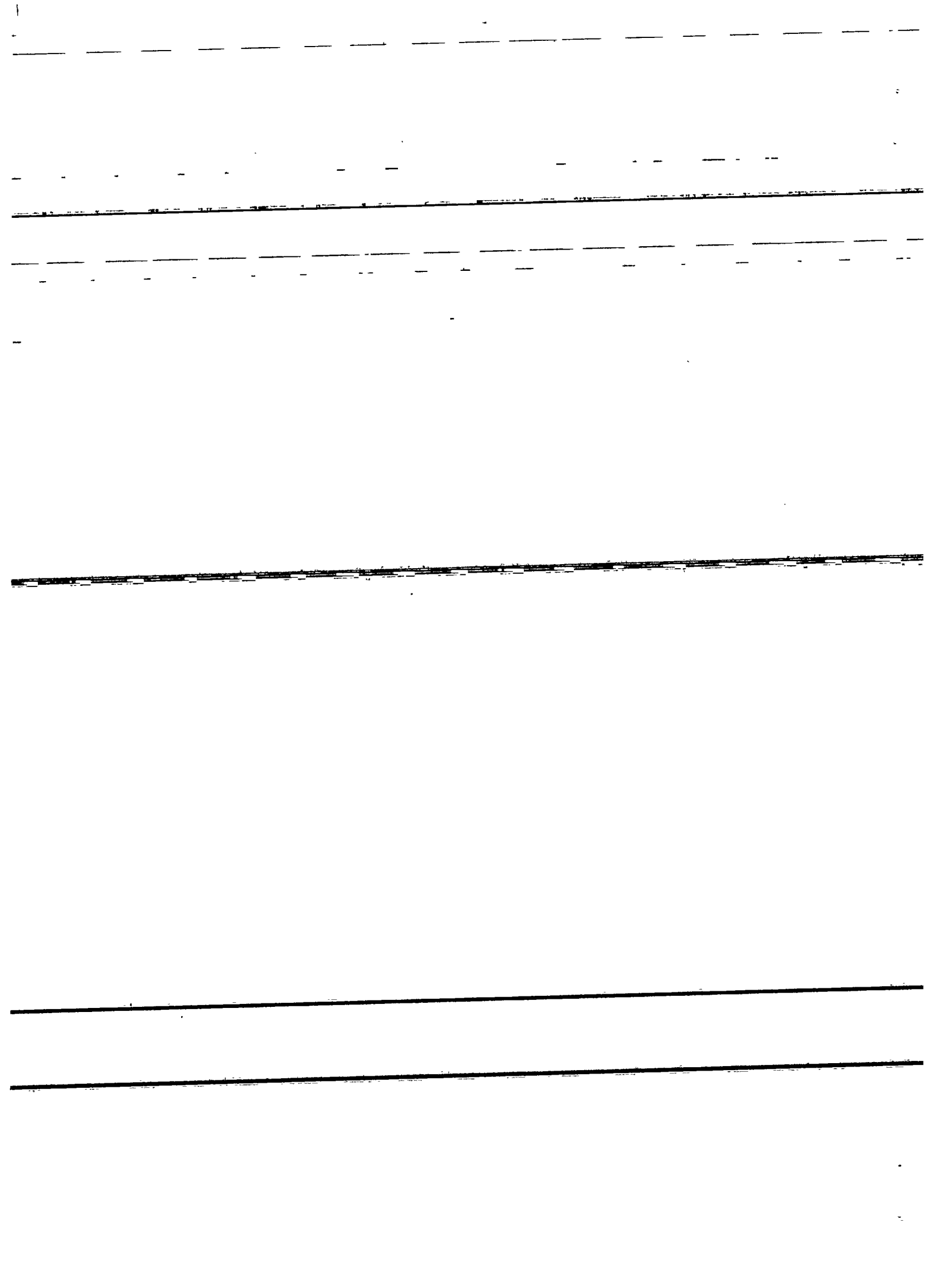
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032





Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS-BRASSERIE-THOUVENIN Néant

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)\*

Table with columns: IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES, Montant des amortissements au début de l'exercice, Augmentations : dotations de l'exercice, Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises, Montant des amortissements à la fin de l'exercice. Rows include Frais d'établissement, Autres immobilisations incorporelles, Terrains, Constructions, Installations techniques, etc.

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Table with columns: Immobilisations amortissables, DOTATIONS (Colonnes 1-3), REPRISES (Colonnes 4-6), Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice. Rows include Frais d'établissement, Autres immob incorporelles, Terrains, Constructions, etc.

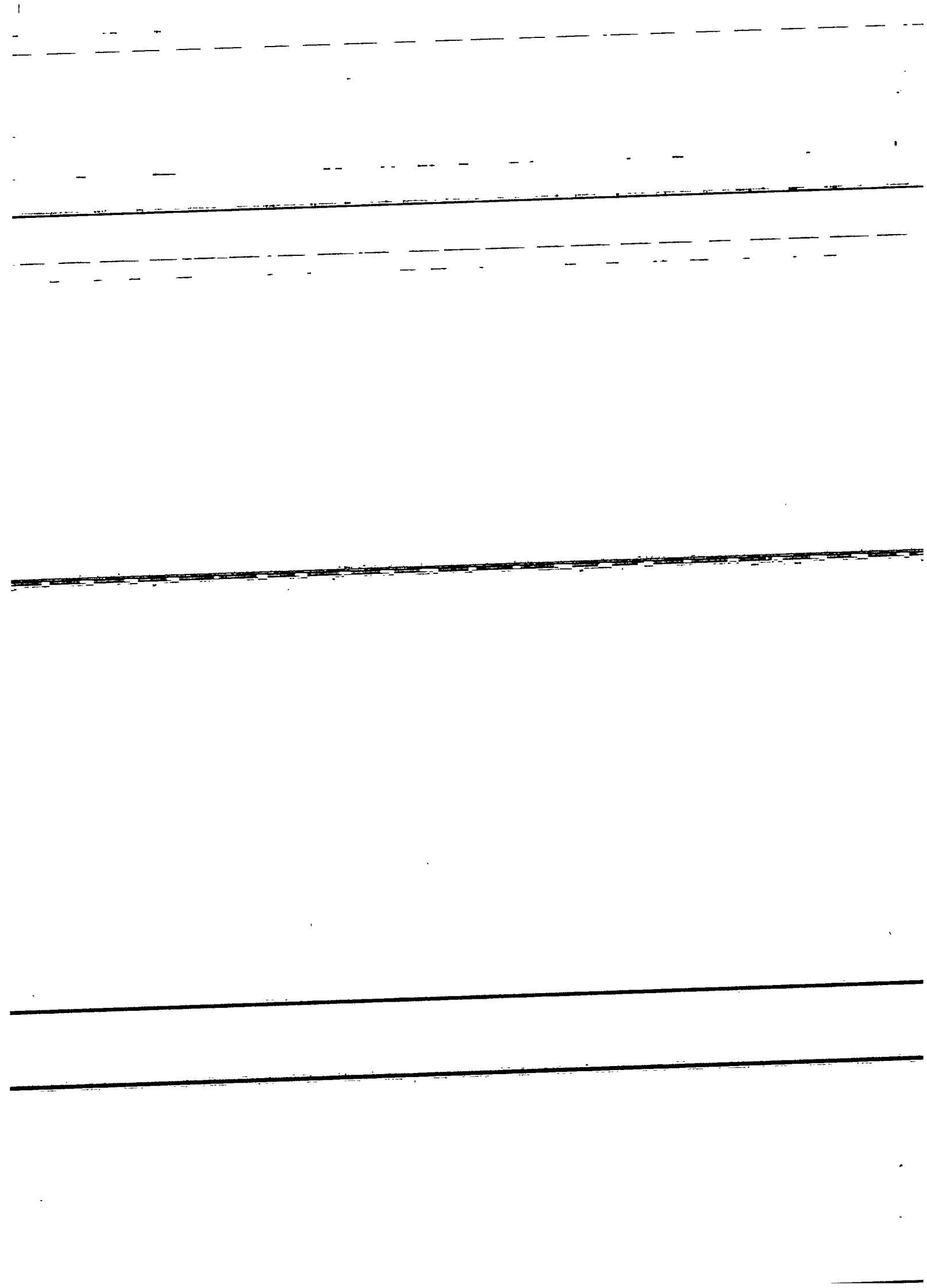
CADRE C

Table with columns: MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES\*, Montant net au début de l'exercice, Augmentations, Dotations de l'exercice aux amortissements, Montant net à la fin de l'exercice. Rows include Frais d'émission d'emprunt à étaler, Primes de remboursement des obligations.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS BRASSERIE THOUVENIN

Néant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	SR	SS	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières(1)*	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	1 239	UF		
	- financières	UG		UH		
	- exceptionnelles	UJ		UK		

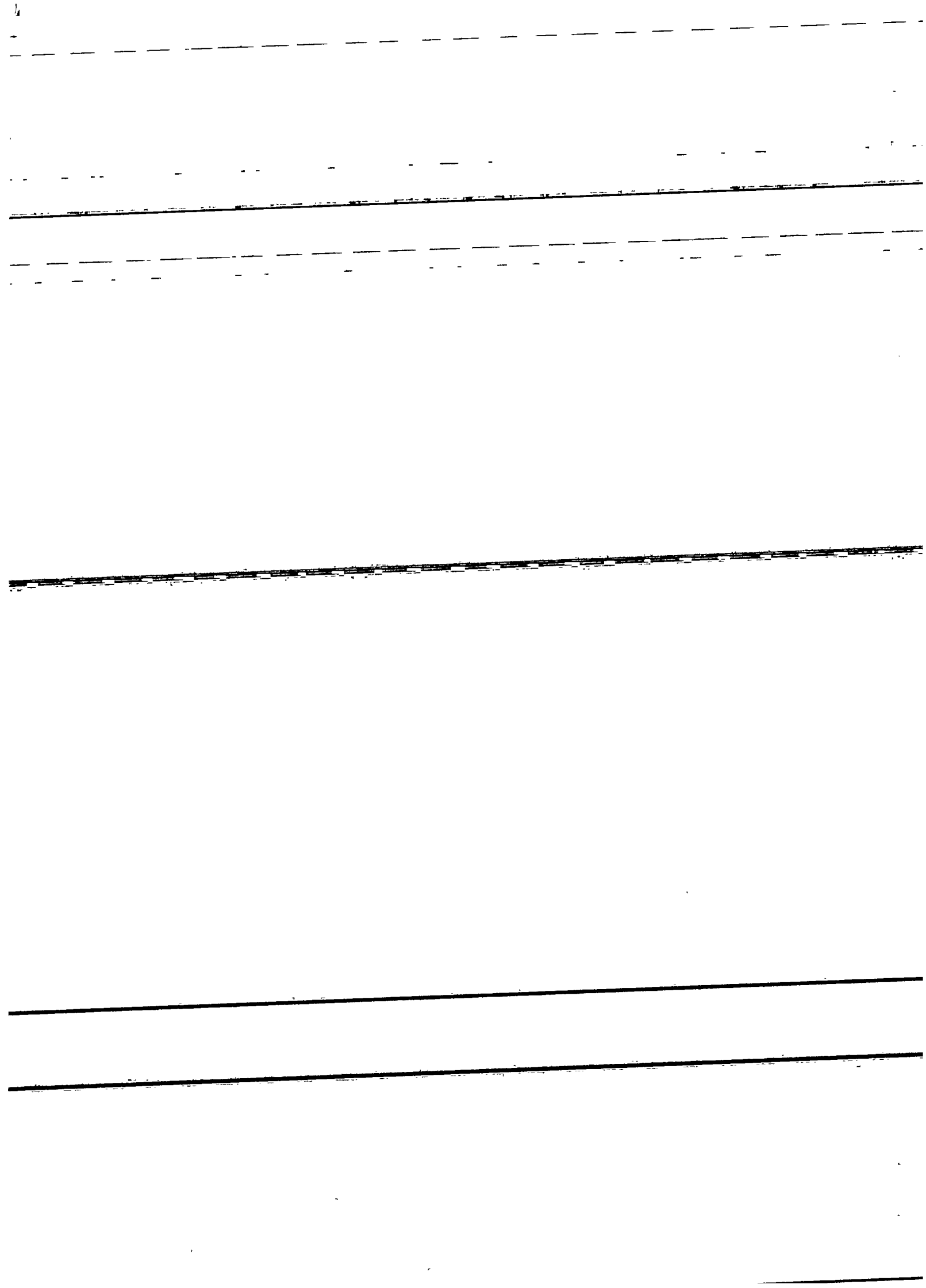
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

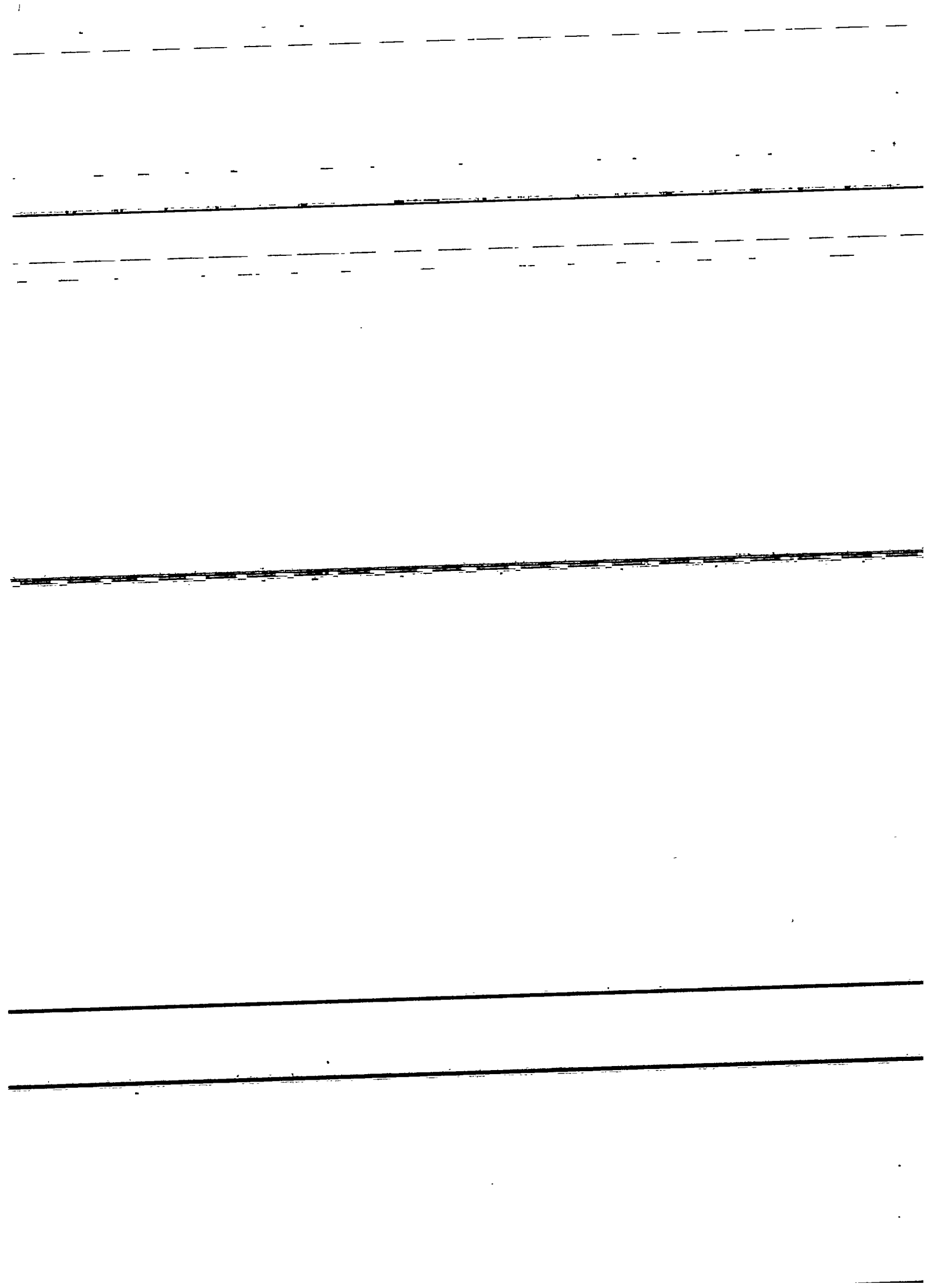
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

**EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT**

Désignation de l'entreprise		SAS BRASSERIE THOUVENIN		Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
				1	2	3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
Clients douteux ou litigieux		VA	1 451		1 451		
Autres créances clients		UX	3 957		3 957		
Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	802		802	
	Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)		VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	1 973		1 973	
	Charges constatées d'avance		VS	5 033		5 033	
	<b>TOTAUX</b>		VT	13 216	VU	13 216	VV
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
				1	2	3	4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	20 039		20 039		
	à plus de 1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	26 169		26 169		
Personnel et comptes rattachés		8C	1 199		1 199		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	1 602		1 602		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	348		348		
Obligations cautionnées		VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	79		79		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	4 005		4 005		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	85		85		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
<b>TOTAUX</b>		VY	53 527	VZ	53 527		
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	20 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

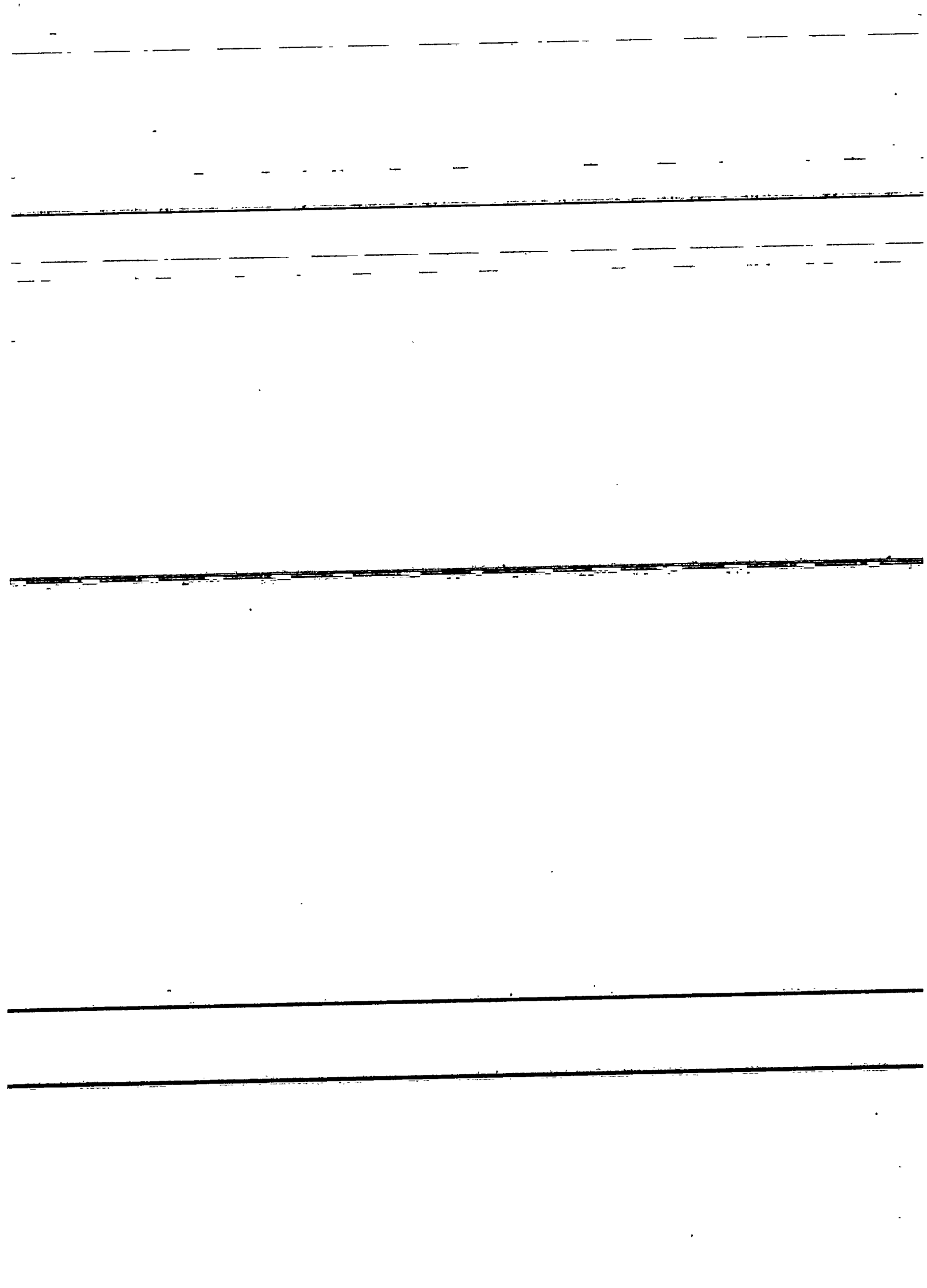


Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Main form containing sections: I. RÉINTEGRATIONS (BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE), II. DÉDUCTIONS (PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE), III. RÉSULTAT FISCAL. Includes company name SAS BRASSERIE THOUVENIN and various tax calculation rows.

Legal Group







-----  
-----  
-----

-----  
-----

-----

-----  
-----

Désignation de l'entreprise : SAS BRASSERIE THOUVENIN Néant  \*

<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	3 624
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	3 624
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	10 585
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	14 209

**II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES**

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI dotations de l'exercice ZT

**III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**

(à détailler, sur feuillet séparé)

	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV		ZW	
<b>Provisions pour risques et charges *</b>				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
<b>Provisions pour dépréciation *</b>				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
<b>Charges à payer</b>				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b>	YN		YO	

à reporter au tableau 2058-A :

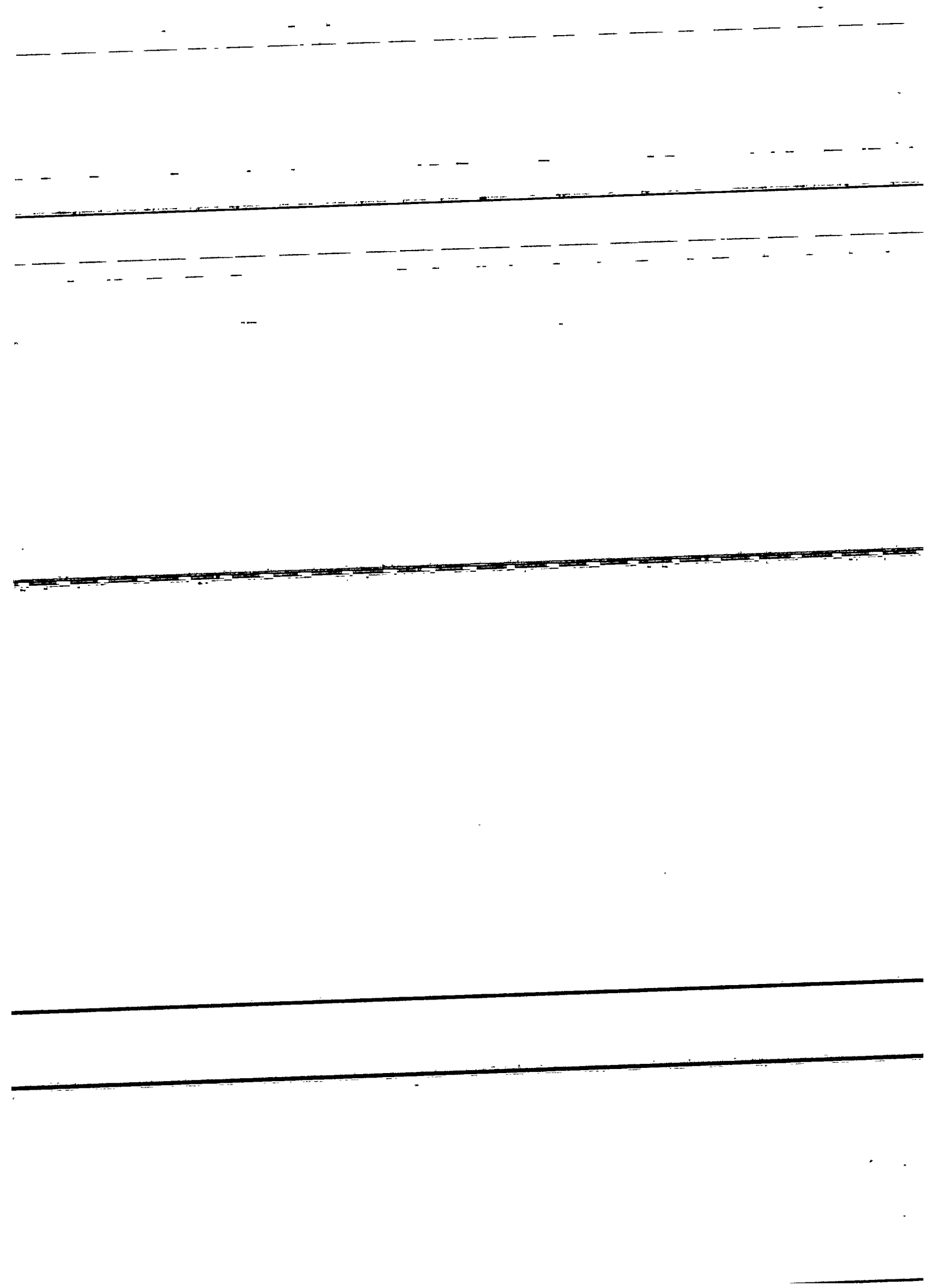
↓ ligne WI
 ↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT



11

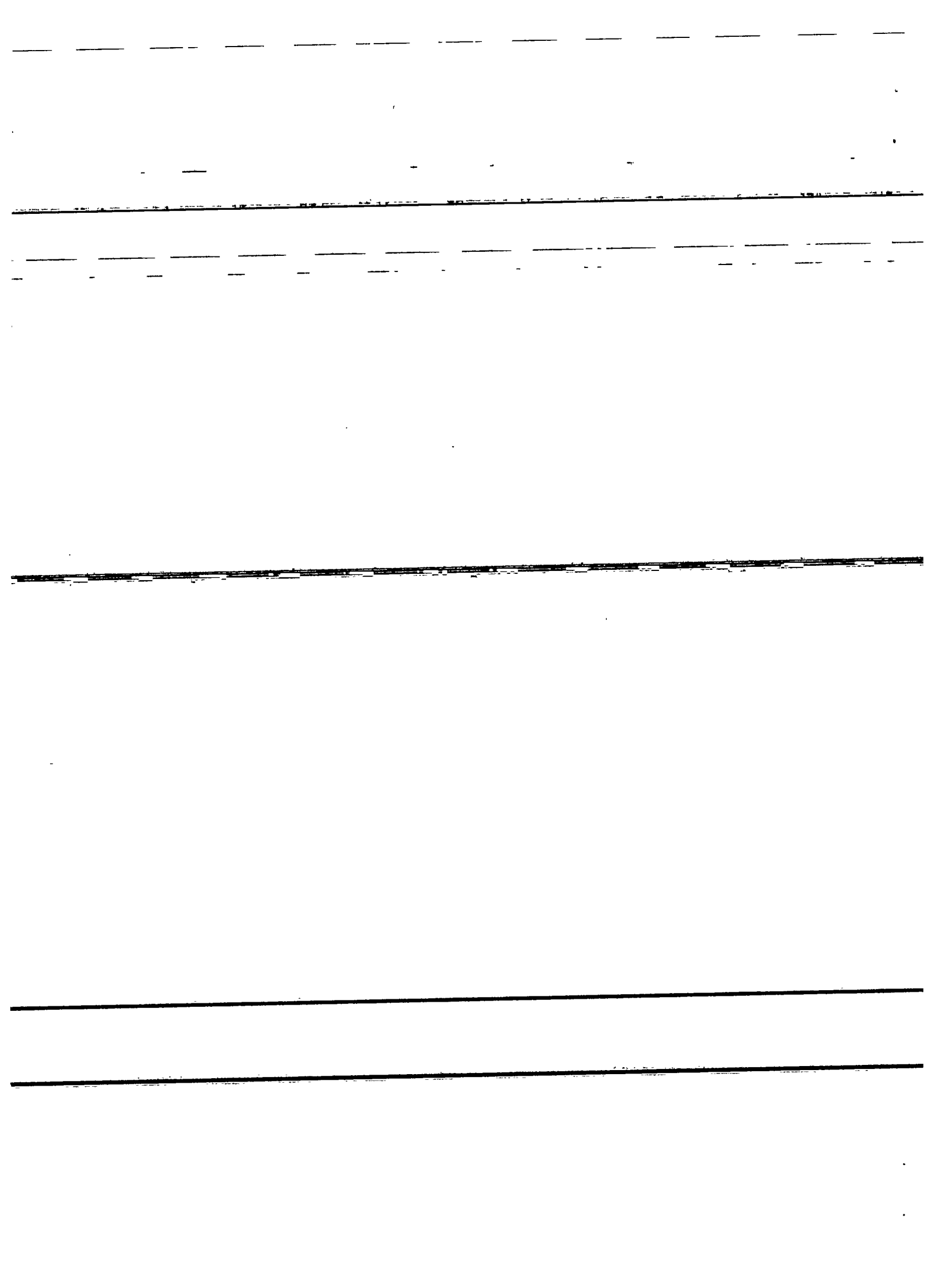
**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT  
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise <b>SAS BRASSERIE THOUVENIN</b>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
							- Autres réserves	ZD	(3 624)				
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(3 624)			Dividendes		ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE				Autres répartitions		ZF					
						Report à nouveau		ZG	(0)				
<b>TOTAL I</b>			ØF	(3 624)	(NB le total I doit nécessairement être égal au total II)		<b>TOTAL II</b>	ZH	(3 624)				
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N		Exercice N-1	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)		J7	16 191	YQ	5 518	9 539						
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT								
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)		J8		XQ								
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	3 482	3 629						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		ES		ST	16 376	11 867						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	19 858	15 496						
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW								
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés		ZS		YZ	1 515	1 207						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	1 515	1 207						
TVA	- Montant de la TVA collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	20 648	20 465						
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	18 124	19 300						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2019)*				ØB	16 734							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *		XP			- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art 38 II de l'ann III au C.G.I.)		Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR 0			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH								
RÉGIME DE GROUPE*	Société résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL				
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC				
	Groupe résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO				
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation

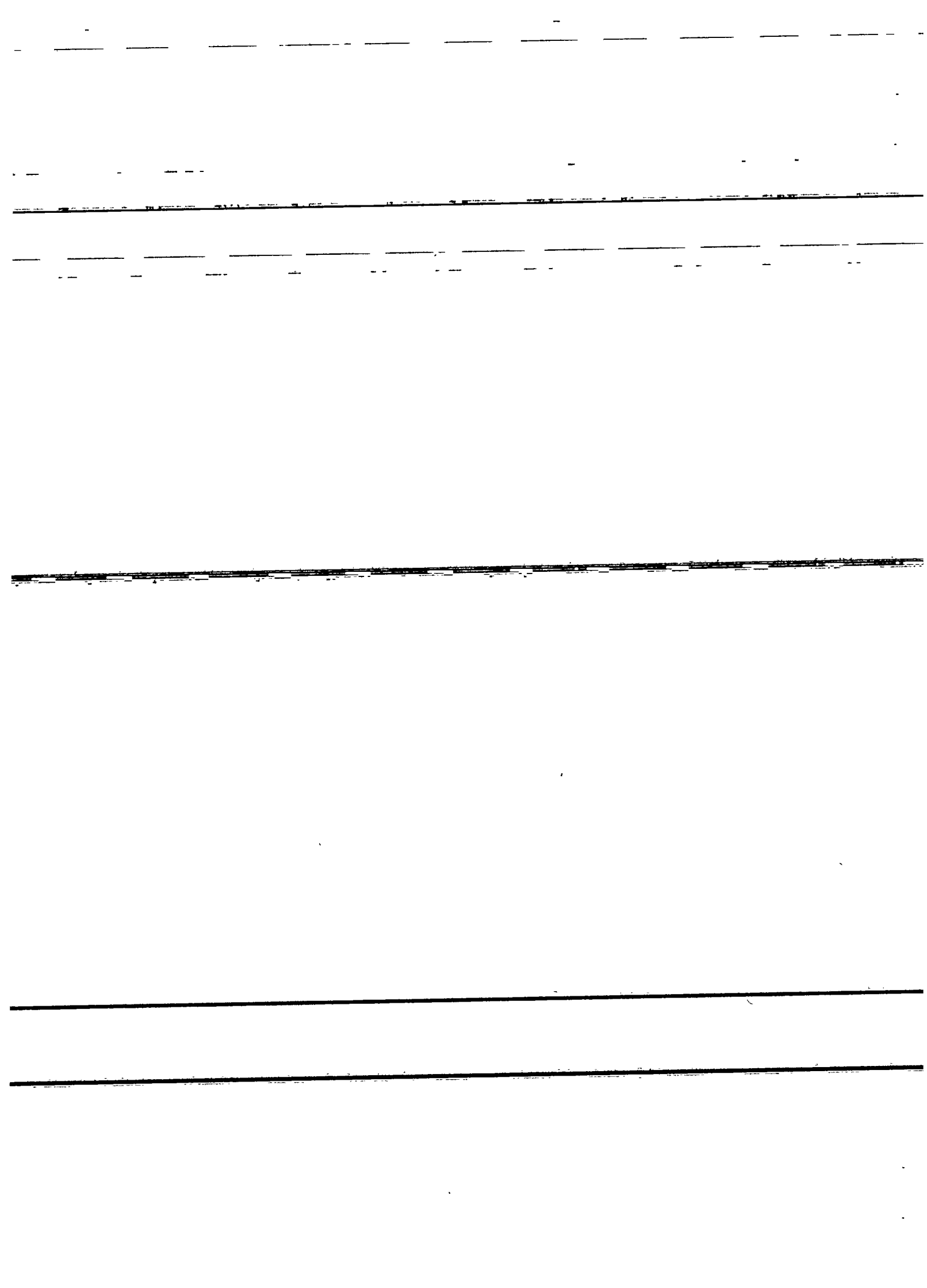
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe)

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

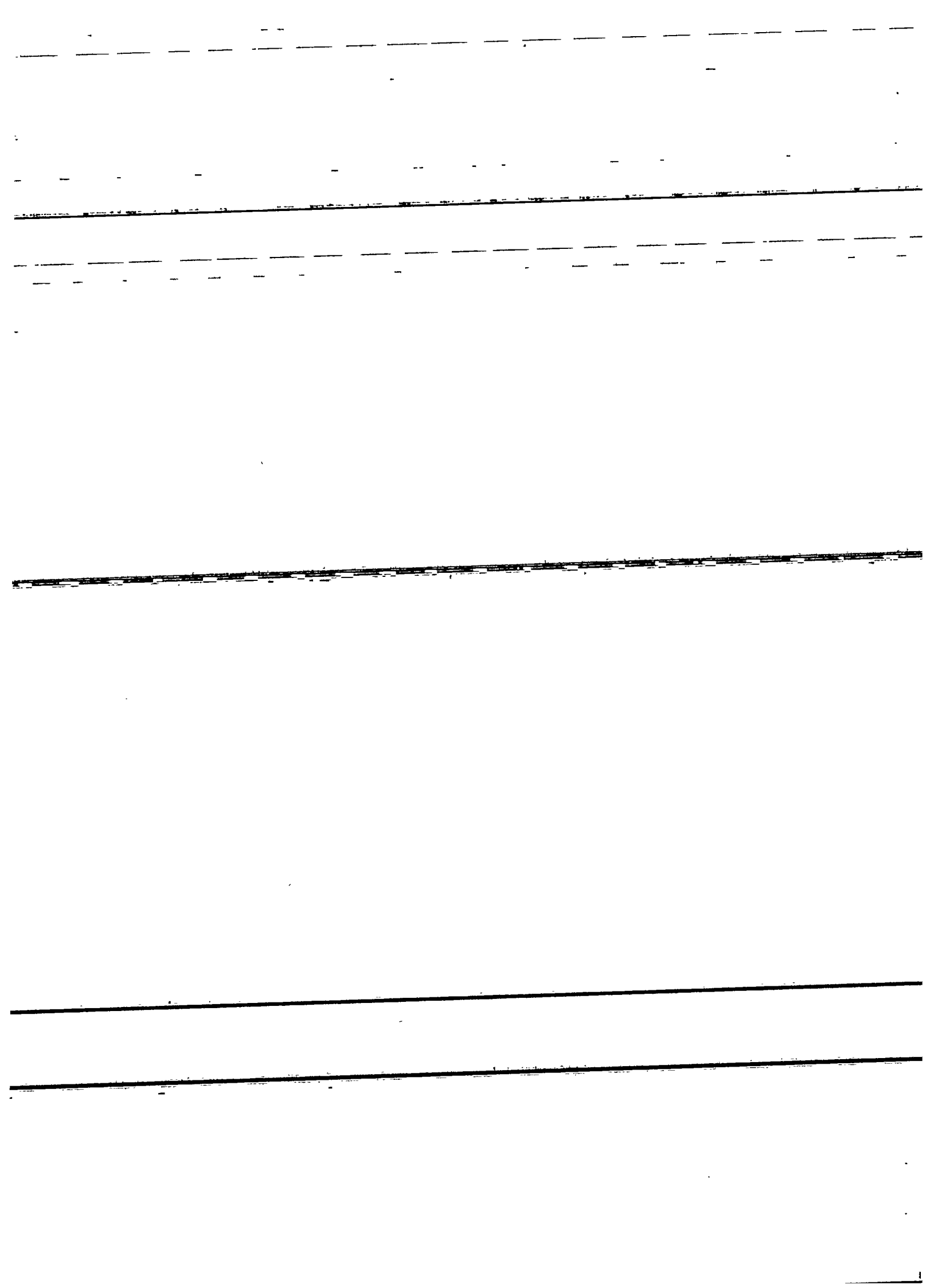












Désignation de l'entreprise SAS BRASSERIE THOUVENIN

Néant  \*Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15%  ou 12,8% Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)  \*Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 ME  
(art. 219 I a sexies-0 du CGI)  \*

- Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

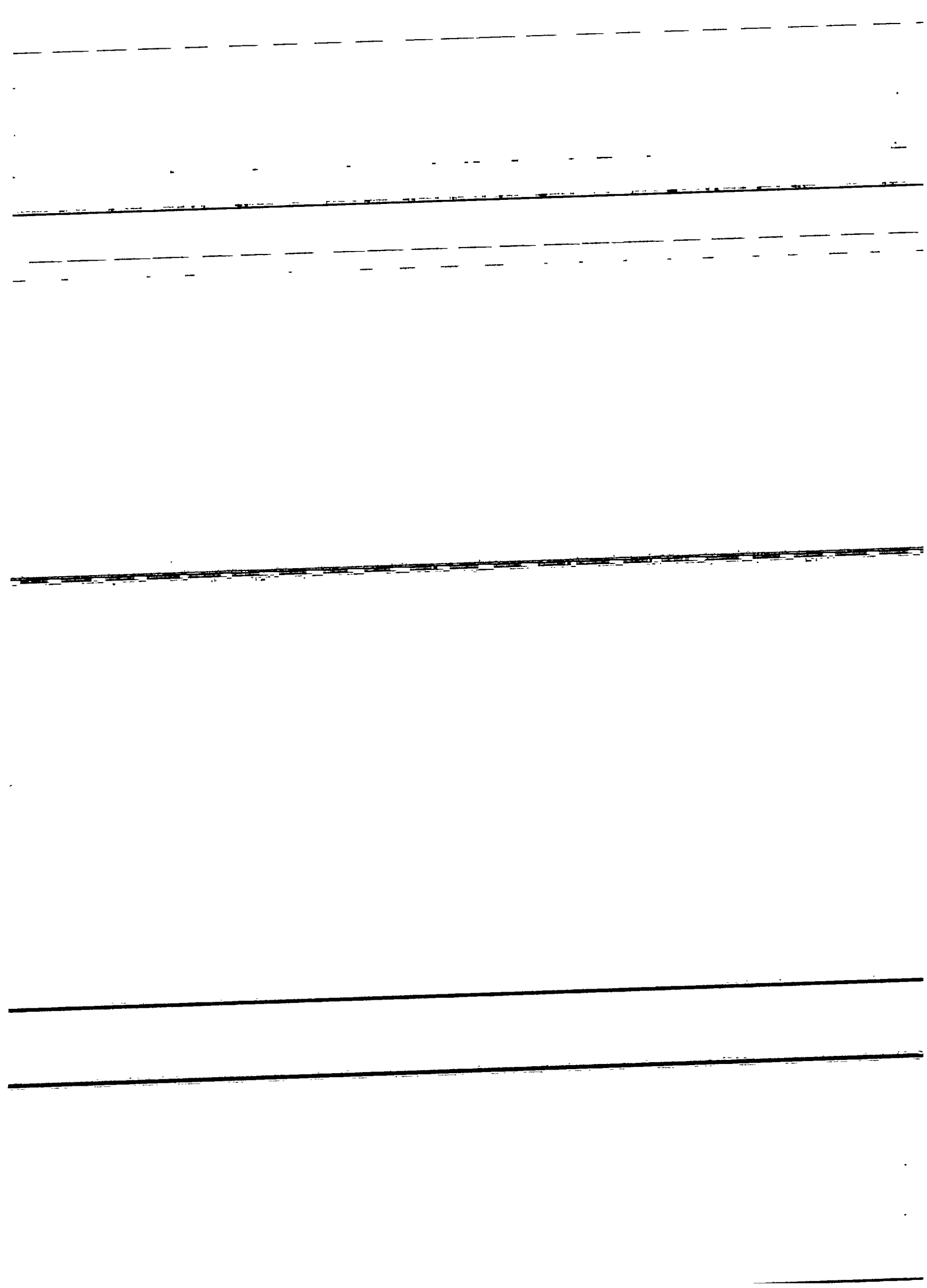
## II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT



formulaire obligatoire  
(article 37A du code  
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : SAS BRASSERIE THOUVENIN  
Néant

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

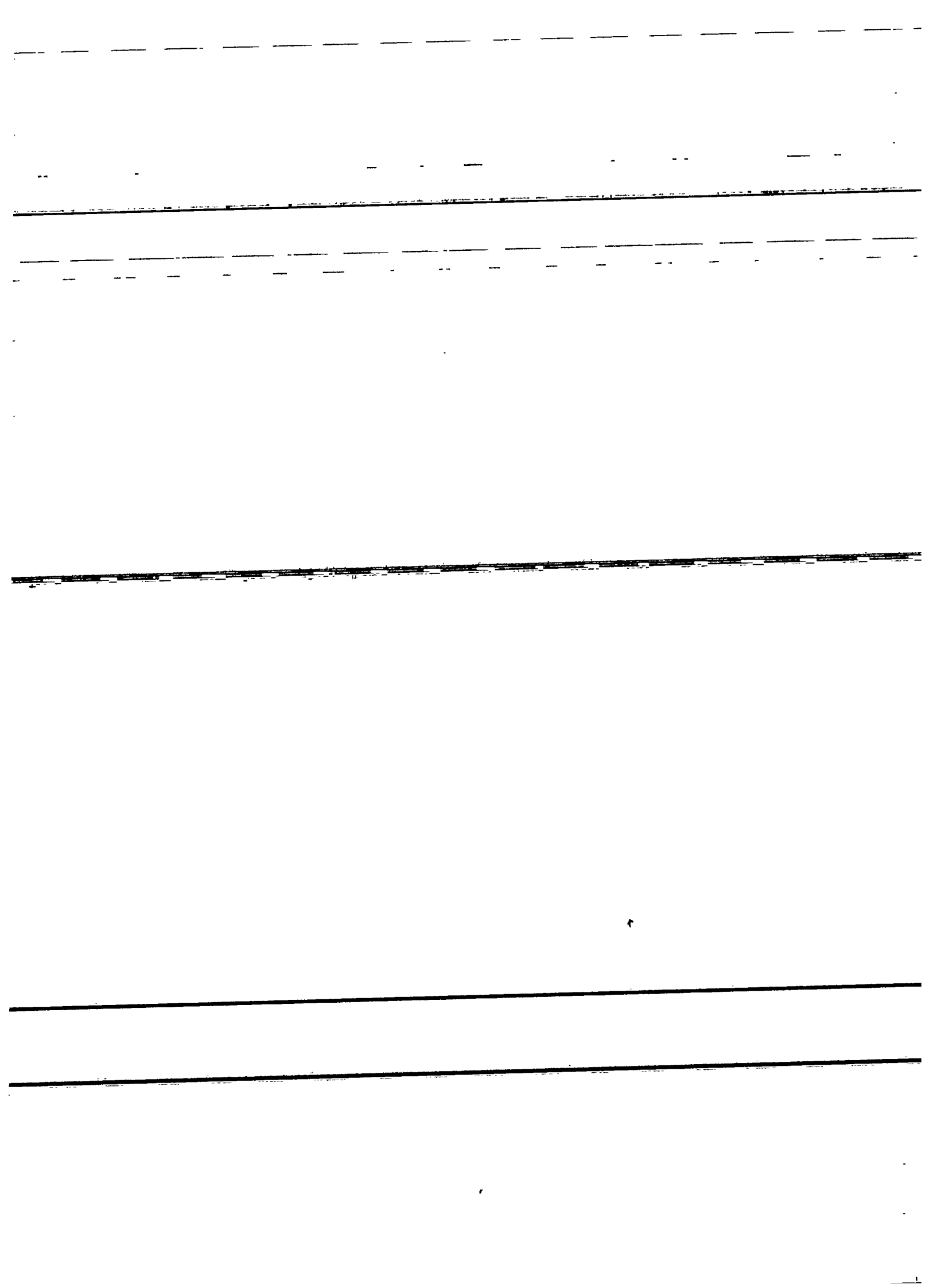
	Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
	taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2				
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3				
Prélèvements opérés	4				
	5				
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7				

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS \* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT



(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1
1

(1)

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE

3 0 0 9 2 0 2 0

N° SIRET

8 3 2 8 7 4 2 7 5 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS BRASSERIE THOUVENIN

ADRESSE (voie)

54 RUE DU GENERAL DE GAULLE

CODE POSTAL

59242

VILLE

CAPPELLE EN PEVELE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

2 000

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  MR Nom patronymique  THOUVENIN Prénom(s)  CHRISTOPHE

Nom marital  % de détention  00.00 Nb de parts ou actions  2 000

Naissance : Date  020976 N° Département  59 Commune  LILLE Pays  FR

Adresse : N°  39 Voie  RUE DU GENERAL DE GAULLE

Code postal  59242 Commune  CAPPELLE EN PEVELE Pays  FR

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

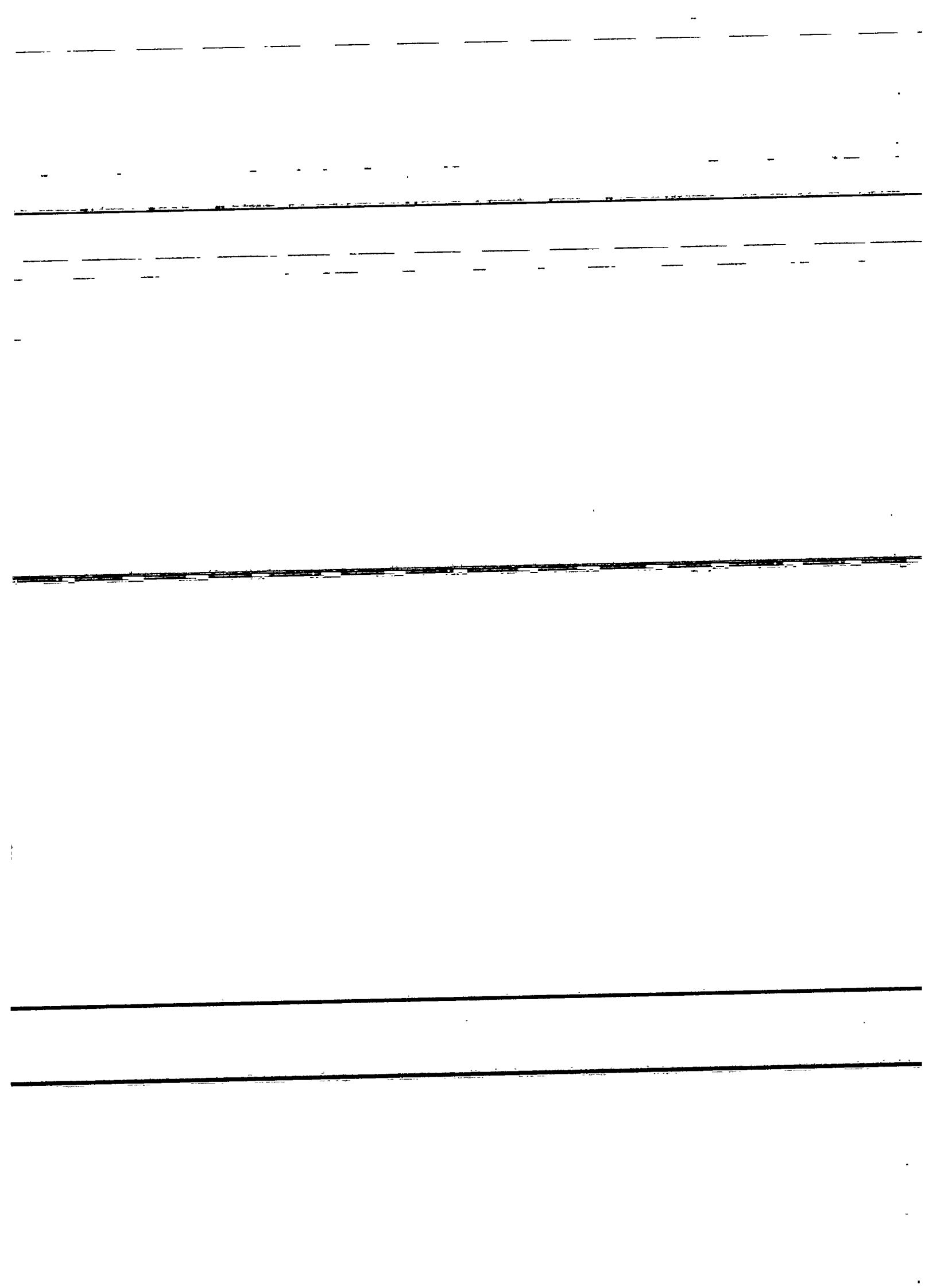
Code postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032





**ANNEXE**

**SOMMAIRE**

	page
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	1
<del>REGLES ET METHODES COMPTABLES</del>	
Permanence ou changement de méthodes	
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN</b>	
Etat des immobilisations	3
Etat des amortissements	4
Etat des provisions	5
Etat des échéances des créances et des dettes	6
Evaluation des immobilisations corporelles	6
Evaluation des amortissements	7
Evaluation des matières et marchandises	7
Charges à payer	8
Détail des charges à payer	9
Charges et produits constatés d'avance	10
Détail des charges constatées d'avance	11
<b>- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</b>	
Dettes garanties par des sûretés réelles	12
Informations en matière de crédit bail	13
<b>- INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	
Transferts de charges	15

**CERTIFIÉ CONFORME  
À L'ORIGINAL**

NA = Non Applicable NS = Non significative

À L'ORIGINAL  
CERTIFIÉ CONFORMÉ

**ANNEXE**

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

**EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

~~Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus~~

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 30/09/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

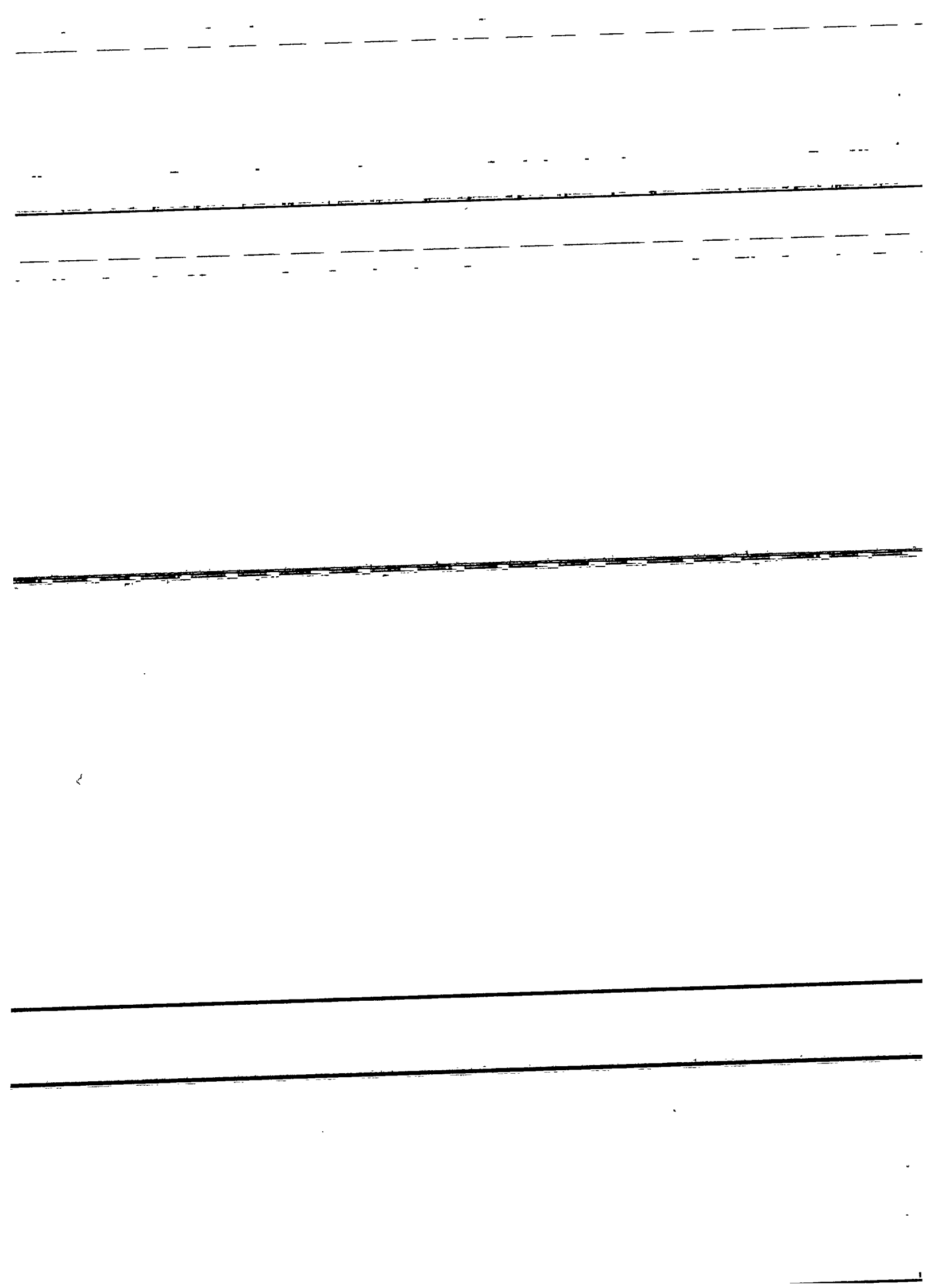
- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

**- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art 831-1/1)

**Permanence des méthodes**

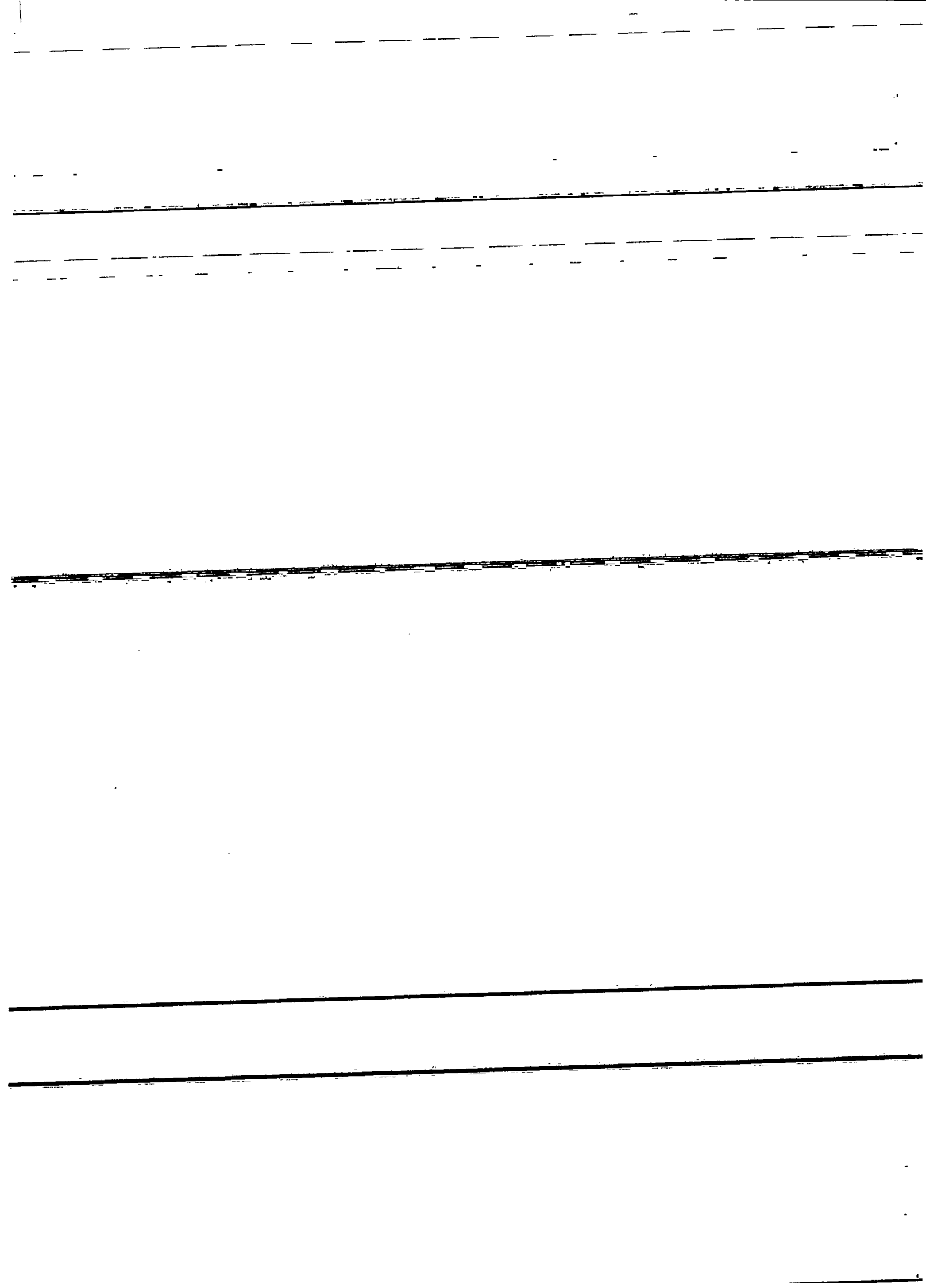
Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.



**ANNEXE**

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**



**BRASSERIE THOUVENIN**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 2 000 euros**

**Siège social : 54, rue du Général de GAULLE, 59242 CAPPELLE EN**  
**PEVELE**

**832 874 275 RCS LILLE MÉTROPOLE**

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ-UNIQUE**  
**DU 15 DECEMBRE 2020**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT**  
**de l'exercice clos le 30 septembre 2020**

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2020 s'élevant à -6 085 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-6 085 euros
- en déduction du compte "autres réserves"	6 085 euros

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme  
Le Président

**CERTIFIÉ CONFORME**  
**À L'ORIGINAL**





EMERALD LIMITED  
JAMBUQUA